

Déclaration du Chef du département
(Paris, 11 décembre 1967)

En Suisse également, les événements de Grèce ont suscité de l'émotion. C'est pourquoi les initiatives qui ont été prises au sein du Conseil de l'Europe, qu'il s'agisse des recommandations adoptées par l'Assemblée consultative ou des requêtes que plusieurs membres ont introduites devant la Commission européenne des droits de l'homme, ne sont pas demeurées sans écho dans l'opinion publique.

Le Gouvernement suisse, pour sa part, n'entend pas se faire juge de la véracité de telle ou telle accusation. Il n'oublie pas, cependant, que le respect des droits de l'homme est un principe gravé dans le Statut de notre Conseil. La Suisse ne peut demeurer indifférente à la violation d'un engagement que nous avons tous pris solennellement. C'est du respect de cet engagement initial et primordial que dépend, dans une large mesure, la réalisation du but que nous nous sommes fixé ensemble et qui ne doit pas être compromis.

On dit souvent de notre Conseil qu'il incarne la famille européenne. Aussi la Suisse souhaite-t-elle que les problèmes des membres de cette famille soient résolus dans un esprit de compréhension et de coopération. Il faut donc espérer que le Conseil s'emploiera, dans cet esprit, à trouver des solutions, et par solutions j'entends celles qui faciliteront la restauration rapide des droits et libertés démocratiques dans un pays auquel nous sommes attachés par tant de liens étroits. Le Conseil, soucieux du respect du Statut, doit et devra s'en préoccuper et veiller à ce que les promesses qui ont été faites soient tenues. En exprimant notre inquiétude et nos regrets, préoccupons-nous d'aider à restaurer.

